



Paris, le 25 novembre 2020

M. Amélie de MONTCHALIN  
Ministre de la transformation et de la fonction publique  
101, rue de grenelle  
75007 Paris

M. Adrien TAQUET  
Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance  
14, avenue Duquesne  
75700 Paris

M. Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75700 Paris

**objet : préavis de grève pour le jeudi 3 décembre 2020 pour les agent.es de la FPT relevant du secteur sanitaire, social, médico-social et éducatif.**

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article L.2512-2 du code du travail, la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose **un préavis de grève national de 24h valable pour l'ensemble des agent.es de la FPT exerçant leurs missions dans les services sanitaires, sociaux, médico-sociaux et établissements éducatifs, à compter du jeudi 3 décembre 2020 à 00h00.**

A l'appel de plusieurs collectifs et organisations syndicales, **les agent.es de la Fonction Publique Territoriale (titulaires et contractuel.les) des filières sociale, médico-sociale et administrative exerçant leurs missions dans les services de protection de l'enfance, d'action sociale, de PMI des Départements et des services d'action sociale, d'EHPAD, de SSIAD et SSAD, des CCAS et mairies se mobiliseront pour dénoncer :**

→**Le manque chronique et criant de moyens et d'effectifs.** Le service public territorial sanitaire et social souffre depuis de nombreuses années d'une réduction massive de moyens pour garantir ses missions à destination des populations fragilisées socialement et/ou en raison de leur grand âge et/ou handicap.

Educateurs.rices, assistant.es sociaux.les, puéricultrices, secrétaires médico-sociales, assistant.es familiaux.les, aides-soignantes, infirmières, psychologues, médecin... sont confrontéEs à des conditions de travail qui ne permettent plus l'exercice des missions qui leur incombent.

La charge de travail exponentielle, le sous-effectif chronique organisé dans la plupart des collectivités, la suppression de moyens à destination de la population qui privent les travailleurs sociaux et médico-sociaux d'outils indispensables à la résolution des difficultés, ont des conséquences indéniables sur la santé et la sécurité du personnel (arrêts maladies, reconnaissance en maladies pro, accidents de services liés l'épuisement professionnel) et provoquent des conflits de valeurs ingérables.

---

**Fédération SUD Collectivités Territoriales**

31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09  
Site : [www.sud-ct.fr](http://www.sud-ct.fr) - mail : [fedesudct@gmail.com](mailto:fedesudct@gmail.com)

→**L'absence de reconnaissance.** Ces professionnel.les du soin se mobilisent et s'engagent dans les territoires quotidiennement et pourtant, elles et ils ne sont pas reconnu.es. Cette situation produit une fuite de collègues et accroît les difficultés des collectivités à recruter sur ces métiers. Un comble alors que les fonctionnaires souffrent d'une réputation de nantis !

Resté.es en « première ligne » durant toute la crise sanitaire, elles et ils, comme l'ensemble des agent.es publics, voient leur niveau de vie baisser d'années en années à cause du tassement des grilles indiciaires, au gel du point d'indice.

Peu d'entre elles et eux ont perçu la « prime COVID », les exécutifs locaux ont défini des critères arbitraires excluant principalement les agent.es de terrain.

Les professionnel.les du soin dans les EHPAD, SSIAD, SSAD, en PMI, à l'Aide Sociale à l'Enfance, dans les services sociaux ont été écarté.es du Complément Indiciaire de Traitement délivré, suite au « Ségur », aux agent.es hospitalier.es qui pourtant exercent les mêmes métiers, avec les mêmes diplômes et formations.

Dans ce contexte, **la responsabilité de l'Etat, votre responsabilité, est pleine et entière.**, parce que la politique de réduction drastique des DGF et de la LFSS étranglent les collectivités et par répercussion tous les acteurs de la chaîne sociale, médico-sociale et sanitaire de la fonction publique territoriale.

Vous êtes les responsables de la situation, **tout comme les exécutifs locaux qui ne sortent pas des logiques gestionnaires court-termistes** et refusent d'assumer leurs obligations de moyens pour assurer les missions premières des Départements, mairies, interco et CCAS.

**La Fédération SUD Collectivités Territoriales, engagée auprès des agent.es des filières sociales et médico-sociales des collectivités locales, revendique :**

- un secteur sanitaire, social et médico-social adossé à un service public fort, laïc, exercé par des agentEs, titulaires, seule alternative à la marchandisation du secteur
- un accès universel et gratuit aux services et établissements médico-sociaux prenant en compte les besoins de la population
- des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit sur tout le territoire des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social.
- l'intégration des assistantes familiales dans la fonction publique territoriale comme agent.es titulaires
- l'attribution immédiate du CIT (prévu dans « le Ségur ») de 183€net/mois aux agent.es des filières sociales et médico-sociales.
- La refonte des grilles de traitement.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Fédérale



Sylvie Assailly-Brizio